



NOUVELLE DATE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

En raison du report de l'assemblée publique qui devait initialement se tenir le 11 août 2022, le conseil municipal avise les citoyens que l'assemblée publique portant sur les règlements suivants se tiendra le 25 août 2022 à 19 h

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-83-2022 amendant le Règlement 222-2008 afin d'autoriser une densité de 45 logements à l'hectare dans la zone H 409;**

Ce projet concerne la zone H 409 (avenue Saint-Denis entre le chemin Jean-Adam et le chemin du Lac-Millette) et les zones contiguës H 316, CVG 31, CP 321, CP 322.

- **Règlement 222-84-2022 amendant le Règlement 222-2008 afin de retirer l'usage de location court séjour dans certaines zones**

Ce projet concerne les zones CVG 318, HT 325, HT 326, HT 329, RI 340, HS 401 et HT 406 (retrait des locations à court terme dans ces zones)

- **Règlement 222-85-2022 amendant le Règlement 222-2008 afin d'autoriser les clôtures d'une hauteur maximale de 2 mètres en cour avant secondaire dans la zone H 203**

Ce projet concerne la zone H 203 (rue du Baron et rue des Cèdres) et les zones contiguës H 202, H 204, H 205, CVG 206, H 315.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ces projets, le **25 août 2022** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

Les projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 17 août 2022.

La directrice du Service des Affaires juridiques et contractuelles

Marie-Pier Pharand, avocate